



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures pour améliorer le transport fluvial dans la vallée du Rhône

Question écrite n° 4387

Texte de la question

M. Jean-Luc Fugit interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les mesures prises pour améliorer le transport fluvial dans la vallée du Rhône. Le transport fluvial de marchandises est économique, propre, fiable et sûr. Le réseau de transport fluvial, en particulier les voies à grand gabarit, dispose d'atouts indéniables pour constituer une réelle alternative au mode routier sur des corridors particulièrement encombrés. Il présente de nombreux avantages pour le développement durable. Des investissements conséquents ont été réalisés par le Comité national routier en 2016 dans l'optimisation des aménagements et équipements portuaires et pour la création de nouvelles infrastructures afin d'inciter l'implantation d'entreprises le long du Rhône, pour leur logistique de transport massif ou par conteneur. Il l'interroge sur les investissements envisagés pour que Marseille, le grand port français de la Méditerranée, puisse remplir pleinement sa vocation, afin de pénétrer profondément dans les terres, vers le nord, le long du Rhône et de la Saône jusqu'à Lyon.

Texte de la réponse

Afin de tirer parti de toutes les potentialités de développement de l'axe portuaire et logistique Méditerranée – Rhône – Saône à travers la coordination des opérateurs logistiques et des collectivités locales, et de permettre l'élaboration d'une stratégie de développement de l'activité portuaire et logistique le long de cet axe à partir du point d'entrée portuaire de Marseille, le premier ministre a mis en place depuis mi-2017 un conseil de coordination interportuaire et logistique de l'axe Méditerranée – Rhône – Saône. Jean-Christophe Baudoin, nommé délégué interministériel au développement de cet axe, en est le président. Les premiers travaux de sa mission confirment que le fret fluvial sur cet axe dispose d'un potentiel de développement important qui peut s'appuyer sur des infrastructures fluviales performantes. Par ailleurs, le transport fluvial de passagers, dont la croisière fluviale avec hébergement est l'activité emblématique, se développe et génère de l'activité économique dans les territoires. Le nombre de passagers transportés est en augmentation depuis 2007, malgré une diminution de 2015 à 2017 liée à la baisse globale de la fréquentation touristique en France, et avec des perspectives 2018 à la hausse. Outre la coordination de l'ensemble des acteurs économiques et des pouvoirs publics sur cet axe fluvial à travers le conseil de coordination interportuaire, et l'initiative de construction d'une offre commerciale cohérente à travers Medlink ports, plusieurs solutions sont actuellement à l'étude pour développer l'utilisation de la voie d'eau : - une augmentation du linéaire de quais pour le chargement et déchargement de conteneurs à bord de navires maritimes et de barges fluviales dans le grand port maritime de Marseille. Ces investissements importants devront s'accompagner de mesures qui favorisent la fluidité du passage portuaire en améliorant le traitement des barges fluviales et qui encouragent la mise en place de nouveaux services fluviaux le long de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône ; - différentes initiatives pour favoriser les implantations logistiques et industrielles bord à voie d'eau le long de la concession hydroélectrique du Rhône à la compagnie nationale du Rhône (CNR). Ainsi, la CNR réserve désormais les terrains bord à voie d'eau à des entreprises qui font régulièrement du transport fluvial, et les terrains embranchés fer à des entreprises faisant appel au ferroviaire. Un recensement conduit début 2018 a permis d'identifier 150 ha de foncier en bord à voie

d'eau mobilisable pour de nouvelles implantations, sur 350 km de linéaire ; - au port de Lyon Edouard Herriot, un schéma directeur est en cours d'élaboration afin de déterminer la stratégie foncière pour le port à l'horizon 2030, notamment en reconfigurant les deux terminaux conteneurs pour libérer du foncier supplémentaire tout en prenant en compte la problématique des matières dangereuses et l'avenir des dépôts pétroliers ; - le comité interministériel de la mer de novembre 2017 a confié à la délégation interministérielle Méditerranée Rhône Saône la mise en place d'une expérimentation de la blockchain sur cet axe logistique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Fugit](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4387

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 mai 2018

Question publiée au JO le : [2 janvier 2018](#), page 40

Réponse publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5838